

PPRE

PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE

Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est un plan coordonné d'actions conçu pour répondre aux besoins d'un élève lorsqu'il apparaît **qu'il risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun**.

Il est proposé à l'école élémentaire et au collège. Il est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève qui doit en comprendre la finalité.

Le PPRE est proposé à tous les élèves qui risquent de ne pas maîtriser le socle commun. Il peut intervenir à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire en fonction des besoins de chaque élève. Il est **temporaire** : sa durée varie en fonction des difficultés scolaires rencontrées par l'élève et de ses progrès.

Il se concentre prioritairement sur le français, les mathématiques. Il fixe des objectifs précis en nombre réduit. Il prévient l'aggravation des difficultés ou permet à l'élève de surmonter les obstacles à la poursuite de ses apprentissages.

Le PPRE donne cohérence à l'ensemble des aides dont il bénéficie. Il est **obligatoire pour les élèves qui redoublent**.

Quelques exemples de compétences visées :

- Cycle 2 :
 - ⇒ Copier une ligne de texte en écriture cursive
 - ⇒ Identifier instantanément la plupart des mots courts (4 ou 5 lettres) et les mots longs les plus fréquents
 - ⇒ Ecouter, comprendre et reformuler la consigne avant d'agir.

- Cycle 3 :
 - ⇒ Lire et comprendre seul les consignes ordinaires de l'activité scolaire
 - ⇒ Connaître les fractions simples : utilisation, écriture, encadrement entre 2 entiers.
 - ⇒ Etre capable de repérer les anaphores permettant de nommer une chose ou une personne.

Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid50680/les-programmes-personnalisés-de-reussite-educative-ppre.html>

Formulaire à télécharger sur le site de la circonscription :

<http://chateau-thierry1.ia02.ac-amiens.fr/articles.php?lng=fr&pg=153>